

DIRECTION PROSPECTIVE DU GRAND LYON – MILLENAIRE 3 – AGENDA D'AUTOMNE

FICHE DE SYNTHÈSE :

LES MODES D'OCCUPATION DE L'ESPACE PÉRIURBAIN DANS LA MÉTROPOLE LYONNAISE

La périurbanisation, notion qui recouvre des concepts aussi différents que les personnes qui l'abordent, est en débat depuis que la ville est sortie de ses murs. Perçue comme « mangeuse » d'espace, « dé-structurante » pour le monde rural, productrice d'une architecture et d'un urbanisme sans valeur, sans intérêt, de « ségrégation » résidentielle, génératrice de difficultés d'accès aux réseaux (transports routiers ou non, EDF,...), elle véhicule souvent une image « négative ». Reprise dans certains termes techniques tels que l'étalement urbain, que l'on parle de « maîtriser », elle est opposée au concept de développement durable, pas toujours mieux défini.

Pour tenter de faire la lumière sur les enjeux du périurbain, nous abordons ici quelques éléments essentiels pour une approche spatiale de ce concept, toujours évolutif. Au delà des échanges et des complémentarités exprimées ici ou là, en accord avec de nombreux chercheurs qui depuis déjà de longues années travaillent sur les évolutions de la ville et sans prétention d'exhaustivité, nous vous invitons à revisiter l'espace périurbain.

LA PÉRIURBANISATION : UN PHÉNOMÈNE COMPLEXE

Déjà plus de 40 ans d'histoire

Engagé dès le XIX^{ème} siècle en Angleterre, le phénomène d'extension des villes à l'extérieur de leurs murs est identifié en France à la fin des années 60 : l'adjectif "péri-urbain" apparaît dans le dictionnaire en 1966 avec une définition étymologique simple : "qui entoure la ville".

Le phénomène de péri-urbanisation est cependant apparu physiquement plus précocement puisque, **dès le milieu des années 50**, la politique de gestion de l'urbanisation en territoires zonés avec les ZUP et les zones industrielles, a engagé une dynamique d'étalement des villes.

Dès 1962, par le développement rapide des **grands ensembles** dans un rayon de 6 à 15 km (Rillieux-la-Pape, Vaulx-en-Velin, Meyzieu, Décines, Vénissieux, ...) ¹, l'agglomération lyonnaise connaît cette phase de **rupture avec la forme urbaine classique**.

Comme le reste du territoire français, la croissance urbaine de la région lyonnaise a connu une seconde phase d'extension à partir de la fin des années 60, amplifiée dans la décennie suivante, avec le développement de communes de plus en plus distantes de Lyon, sous la forme de **l'habitat pavillonnaire**.

La ville se diffuse en créant des espaces nouveaux

Cette nouvelle forme que prend la ville en s'étendant est très consommatrice d'espace, la forme principale d'occupation étant la maison individuelle. En conséquence, la Surface Agricole Utilisée

¹ Le Périurbain, fiche 4, cahier n°1, dossier d'information et de prospective de l'agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, sous la direction de S. Rosales-Montano, 1999

sur le Département du Rhône s'est réduite de près de 15 000 hectares entre 1988 et 2000 (en 2000 la SAU est de 150 000 ha pour le département du Rhône²).

Contrairement aux représentations communes, l'étalement urbain n'est pas un phénomène en "tâche d'huile" et il ne produit pas une nappe urbaine dense et continue³. C'est à dire qu'il ne s'est pas réalisé par une occupation spatiale continue mais par un éparpillement⁴, souvent anarchique, dans les espaces agricoles et naturels. Le développement périurbain a engendré des territoires apparemment désorganisés et déstructurés, avec des « trous », des espaces vides et/ou abandonnés, dans lesquels l'activité agricole s'est peu ou prou maintenue. Ainsi, les espaces ruraux sont-ils souvent aujourd'hui des espaces « résiduels » conservés au milieu des autres formes périurbaines d'occupation de l'espace (habitat, activités commerciales et industrielles, réseaux de transport, ...). Sur les 55 communes du Grand Lyon, les espaces agricoles et naturels représentent encore actuellement 50 % de la superficie totale. Ces 24 000 hectares d'espace non urbanisés constituent la « trame verte » de l'agglomération, appellation retenue en 1990 par le Grand Lyon lorsqu'il s'est engagé, dans son schéma directeur, à protéger « l'ensemble des espaces peu ou pas bâtis, à caractère naturel ou agricole, formant un réseau continu d'espaces végétalisés⁵ ».

Le morcellement du paysage en question

Une conjonction de facteurs permet d'expliquer le développement, parfois anarchique, de la péri-urbanisation, dont certains sont particuliers à la France :

- **Un exode urbain délibéré de citadins à la recherche d'une meilleure qualité de l'environnement et du cadre de vie.** Les citadins qui viennent vivre dans les communes périurbaines sont à la recherche de la « campagne idéale », c'est à dire d'une campagne qui est bien moins un espace de production agricole stricto sensu qu'un paysage. Il en découle une apparente contradiction, puisque l'espace rural est attrayant pour l'implantation de nouveaux territoires urbains à condition que l'agriculture s'y maintienne, alors que l'urbanisation se fait au détriment de celle-ci.
- **Un attrait pour la maison individuelle** et l'accession à la propriété qui représente pour de nombreux français un « idéal de vie », accompagné de **financements adaptés**, comme le « prêt à taux 0 » qui a remplacé, en 1995, le prêt d'accession à la propriété – prêt PAP (particularité française).
- **Un accroissement considérable des déplacements** par une offre toujours améliorée en axes et moyens de transport. Le vaste réseau d'infrastructures routières et autoroutières maillant la métropole lyonnaise permet une forte accessibilité, dans un temps de plus en plus restreint, à des espaces géographiquement toujours plus lointains.
- **Une disponibilité foncière importante.** En 1996, sur les 260 000 ha des 247 communes de l'aire urbaine lyonnaise, 5 % (soit près de 13 500 ha) était classé en zones d'urbanisation future⁶.

Lyon, une métropole urbaine ?

La métropole lyonnaise montre une péri-urbanisation relativement modérée avec une forte dispersion⁷. Elle est comparable en ce sens à des agglomérations françaises de tailles nettement

² Ministère de l'agriculture, recensement agricole 1988 et 2000

³ Les aventures de la rurbanisation, JM Roux, 4^{ème} forum de la région urbaine de Lyon, 2000

⁴ Le périurbain : espace de développement, JM Roux, 4^{ème} forum de la région urbaine de Lyon, 2000

⁵ le Grand Lyon, côté Nature », Communauté Urbaine de Lyon,

⁶ Le Périurbain, fiche 3, cahier n°2, dossier d'information et de prospective de l'agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, sous la direction de S. Rosales-Montano, 1999

⁷ Forme et intensité de la péri-urbanisation et aptitude à la canaliser, ADEUP

plus modestes, telles Bordeaux et Grenoble où la dispersion est moindre et telles Strasbourg et Rouen où la péri-urbanisation est cependant plus forte.

L'ESPACE AGRICOLE EST DEvenu MULTIFONCTIONNEL

Dans l'aire métropolitaine lyonnaise, malgré la pression foncière de la péri-urbanisation, la prédominance de l'agriculture reste forte : environ 50 % du territoire, dont ¼ pour la forêt, est occupé par l'espace agricole. Dans ce contexte de plus grande disponibilité spatiale et d'ancienneté de la péri-urbanisation, le développement de nouveaux modes de valorisation de l'espace rural, souvent expérimenté sur la région lyonnaise, a pu être favorisé. Ils prennent aujourd'hui les formes les plus diverses et nous donnent à voir un espace périurbain revisité.

L'agriculture périurbaine s'adapte

Les agriculteurs continuent à exploiter et à entretenir l'espace non urbanisé. Cependant, les fonctions et les modes de production et de commercialisation ont fortement évolué en s'adaptant continuellement à la demande des citoyens et à la surface agricole disponible.

L'agriculture a pendant plusieurs siècles été inséparable de la ville car toute concentration démographique implique d'en assurer l'approvisionnement. Cette relation est restée très forte tant que les systèmes de transport et de conservation des produits alimentaires n'étaient pas assez performants pour assurer l'approvisionnement réguliers des citoyens. L'agriculture périurbaine des pays développés a constitué, jusqu'à la fin du siècle dernier, une des infrastructures de la ville parce qu'elle la nourrissait en produits frais et gérait ses déchets⁸.

Ayant perdu ces fonctions premières, l'agriculture périurbaine a connu et connaît encore aujourd'hui une mutation qui se traduit de façon très diverse :

- **Par la valorisation du "produit local"** soit sur les marchés forains des villes, soit dans les grandes et moyennes surfaces commerciales qui accueillent de plus en plus régulièrement les producteurs régionaux. Cette valorisation du produit « du terroir » peut également prendre la forme de la vente directe à la ferme ou de points de vente collectifs (type coopératives). Le maraîchage (35 % des superficies consacrées au maraîchage sont en zone urbaine) et l'arboriculture fruitière, essentiellement situés dans l'ouest de l'agglomération lyonnaise (plus de 250 maraîchers sont installés dans les zones urbaines de la région Rhône-Alpes), sont les activités où l'on pratique le plus ce type de commercialisation. Cette valorisation du produit local, de part un contact le plus souvent « direct », joue un rôle primordial dans le maintien d'une relation entre agriculteurs et citoyens.
- **Par la production de nouveaux biens**, plus immatériels que les précédents. Les agriculteurs périurbains, profitant de la proximité des citoyens, ont développé et diversifié leurs activités en proposant des produits de loisirs (cueillette à la ferme, activités équestres, accueil à la ferme, etc.) ou culturels (ferme pédagogique, ferme découverte, organisation de visite de l'exploitation pour faire découvrir la vie quotidienne des agriculteurs et l'importance du maintien des espaces agricoles à proximité des villes).
- **Par le développement de l'agriculture environnementale** qui gère de façon contractuelle des espaces soumis à des contraintes fortes. Les espaces non constructibles à proximité des aéroports, ou bien encore les zones inondables conservées afin de protéger la ville, sont entretenus par des agriculteurs, rémunérés pour cela.

⁸ L'agriculture périurbaine, infrastructure de la ville durable, A Fleury – P. Moustier, Cahiers agricultures, vol 8, n°4, 1999

Par exemple, le syndicat mixte des Monts d'Or⁹, dans le cadre du projet Nature du même nom, a mis en place un plan de gestion des espaces naturels. Dès 1992, la volonté des élus du secteur a été de conserver un cadre de vie agréable et valorisant en gérant la déprise agricole par une intervention de la collectivité. L'objectif était de maintenir une activité agricole dans les parcelles susceptibles d'abandon par la signature de conventions partenariales entre les agriculteurs, la chambre départementale d'agriculture et le syndicat mixte. Les conventions permettent de compenser, par un financement direct à l'exploitant (env. 250 euros par hectare et par an), le coût du maintien d'une activité de fauche dans les parcelles les plus difficilement exploitables et présentant un enjeu pour la collectivité.

- **Par la mise en place d'une forme d'agriculture sociale** : bien que plus anecdotiques, certains agriculteurs ont choisi de pérenniser leurs exploitations en accueillant des jeunes urbains ayant des difficultés sociales et de les aider dans leur parcours de réinsertion.

Toutes ces nouvelles formes d'agricultures ne seraient pas viables sans une proximité immédiate de la ville. Ce voisinage permet, outre la mise en place de ces nouvelles formes de production, d'écouler les produits traditionnels sur les marchés locaux. A ce titre, l'agriculture périurbaine de la région urbaine de Lyon est un exemple significatif. Sur les 10 000 hectares cultivés dans le Grand Lyon, soit 21 % de la superficie totale de la Communauté Urbaine de Lyon, sont produits par an 16 000 tonnes de légumes et de fruits, 13 millions de litres de vin et 3 millions de litres de lait.

Par ailleurs, du fait de la perte des liens familiaux avec le monde agricole (il y a 20 ou 30 ans, une majorité de citadins étaient encore fils ou petits-fils d'agriculteurs), la déconnexion est de plus en plus forte entre les deux milieux, urbains et ruraux. Le fait **d'habiter près de la ville** permet aux agriculteurs de mieux **percevoir les changements d'état d'esprit des citadins** et ainsi de **répondre mieux et plus rapidement à l'évolution des attentes** des consommateurs.

Sans cette logique de proximité, qui disparaît dès que la production répond aux marchés national ou mondial et non plus aux marchés locaux, l'agriculture devient très vite une gêne dans l'espace urbanisé. Sa proximité avec la ville est source de nombreuses difficultés (circulation pénible pour les engins agricoles, insécurité, précarité financière, ...).

L'espace agricole comme espace de « loisirs »

Les espaces libres des communes périurbaines sont également occupés et entretenus par d'autres formes d'agricultures pratiquées par des « amateurs » :

- **Les jardins familiaux ou ouvriers**, et leur nouveau mode, les jardins associatifs ou collectifs. Ces derniers se développent souvent dans la première couronne de Lyon, préservant ainsi des parcelles « vertes » tout en apportant aux citadins une activité collective de jardinage et de récolte, un appoint de produits maraîchers de saison, et en offrant quelques ressources à un (ou deux) permanent(s).
- **Les jardins amateurs** associés à la maison individuelle.
- **L'élevage de loisirs**, c'est à dire pratiqué par les personnes qui élèvent des animaux pour leur plaisir (on pense bien sûr à ceux qui élèvent des chevaux pour les monter).

Le mode d'occupation de l'espace agricole périurbain qui s'accroît de plus en plus est celui qui fait de l'espace péri-urbain plus ou moins éloigné de la ville centre, des espaces de promenade, des espaces récréatifs, destinés aux citadins :

- Certains, facilement identifiables et aux limites précises, sont des lieux uniquement consacrés aux loisirs « nature ». Il s'agit par exemple, des parcs comme Miribel-Jonage qui

⁹ Syndicat Mixte des Monts d'Or, Hôtel de ville, 225 avenue Général de Gaulle, 69760 LIMONEST

s'étend sur 3 000 hectares, ou encore de la « Vallée Bleue » sur le Rhône Amont et du SMIRIL à l'aval de Lyon, mais également des nombreux golfs (La Tour de Salvagny, Feyzin, plateau des Dombes, ...) qui entourent l'agglomération lyonnaise.

- D'autres sont, par contre, complètement intégrés à l'ensemble de l'espace périurbain et ne constituent donc pas un territoire à proprement parler mais ont un impact fort sur l'espace agricole. Il s'agit des aménagements touristiques que sont devenus les chemins ruraux (privés ou publics), avec balisage les transformant en sentiers de randonnée (piétons et/ou VTT), dans les forêts et les territoires agricoles proches de la ville. Parcourus en fin de semaine par de nombreux citadins venus profiter d'un loisir facilement accessible (gratuité, accessibilité rapide, pratique aisée, ...), ces espaces sont à l'origine de conflits entre « touristes » et agriculteurs. Considérés comme des espaces publics par les citadins, certains n'ont même pas conscience de l'espace agricole traversé dont ils ne respectent pas les usages (cultures dégradées, déchets laissés sur place, barrières non refermées, violation de propriété,...).

Ainsi, l'idée presque spontanée de désagrégation des espaces agricoles et d'une agriculture devenue marginale, résultat de la concurrence foncière avec l'occupation urbaine de l'espace, contraste avec le dynamisme et les mutations observées plus particulièrement dans l'agriculture périurbaine et plus généralement dans l'espace périurbain. Cette activité, en s'adaptant aux différentes contraintes physiques et humaines du territoire, contribue à la conservation de la diversité des paysages de la métropole lyonnaise et par conséquent à sa réputation.

DES OUTILS POUR GERER L'ESPACE

En terme d'aménagement, le maintien de la diversité et de la spécificité de l'agglomération lyonnaise passe par la préservation des équilibres entre diversité et spécificités des territoires agricoles, tant dans le type de produits que dans la maîtrise des espaces à préserver.

Eviter le mitage doit être le souci premier : l'urbanisation, si elle s'étend de façon anarchique sur les surfaces au meilleur potentiel, les plus facilement exploitables, peut priver l'agriculture de moyens de production (certaines terres sont abandonnées car elles sont enclavées dans les zones d'habitat). Cela implique une manière globale de concevoir l'aménagement en considérant l'espace agricole comme un espace à part entière dans le territoire et non comme une simple réserve foncière de l'urbanisation¹⁰. La place des axes de transport, quel que soit leur mode, doit également être identifiée et, par conséquent, cela nécessite que ces différents types d'occupation soient reconnus comme tels dans tous les documents d'urbanisme.

Un objectif national de préservation

Le Comité interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire – CIADT – de juillet 2001 a inscrit la protection de l'agriculture périurbaine comme une des actions majeures du « Schéma de Services Collectifs des Espaces Naturels et Ruraux » – SSCENR –. Ce dernier définit une politique des espaces naturels et ruraux reposant sur 2 principes, le développement durable et la multi-fonctionnalité des territoires, en mettant en valeur la diversité des services offerts par ces espaces (biodiversité, production agricole et forestière, activités de loisirs).

Cette préoccupation de l'Etat de préserver les espaces agricoles se retrouve dans le projet de loi en faveur du monde rural en cours d'élaboration. Il devrait introduire, sur les territoires périurbains à fort enjeu, le périmètre d'aménagement de l'espace naturel (PAEN). Celui-ci devrait

¹⁰ Région urbaine de Lyon : des territoires et des agricultures, C Janin, 4^{ème} forum de la région urbaine de Lyon, 2000

permettre aux régions, après accord des communes, d'acquérir des terrains à l'amiable ou préempter pour conserver les espaces agricoles et naturels¹¹.

Une déclinaison « locale » d'outils

Désormais, le SSCENR constitue une référence centrale, en particulier pour l'élaboration des outils de planification territoriale (les DTA) et des documents contractuels entre l'Etat et les collectivités territoriales, notamment les volets territoriaux des contrats de plan (contrats de pays et contrats d'agglomération) :

- La Directive Territoriale d'Aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise : en reprenant les orientations du schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux, la DTA a pour ambition « d'identifier un réseau maillé d'espaces naturels, agricoles et paysagers assurant des continuités écologiques et paysagères et favorisant les loisirs de proximité, et de définir les orientations pour le maintien, la protection et la gestion des espaces agricoles, des coupures vertes, des espaces de transition critiques entre l'urbain et le rural et des trames vertes intra-urbaines¹² ».
- Les schémas de cohérence territoriale - SCOT - documents d'urbanisme issus de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain qui remplacent les SDAU, doivent mettre en œuvre les objectifs fixés par la DTA. Une dizaine de SCOT, principaux outils d'organisation et de mise en cohérence, dans une optique de développement durable et à l'échelle d'un bassin de vie (d'après la loi SRU), sont en cours d'élaboration sur la Région Urbaine de Lyon.
- enfin les PLU (Plan Local d'Urbanisme qui remplace les POS), eux aussi issus de la loi SRU, fixent les grandes orientations d'aménagement et les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire de la commune. Ils doivent répercuter les prescriptions des SCOT au nom de la compatibilité entre ces 2 documents. Les PLU sont les principaux outils de maîtrise foncière locale. Ainsi, deux des objectifs du PLU du Grand Lyon (55 communes de la Communauté Urbaine) portent sur la préservation des espaces agricoles : maîtriser l'étalement urbain et respecter les équilibres écologiques en conservant notamment une « trame verte » que sont les espaces naturels et agricoles. Dans ce cadre, ce sont quelques 1 100 hectares qui devraient passer du statut de réserve d'urbanisation (zones Na des POS) à celui de zones à vocation naturelle ou agricole (zones A des PLU).

D'autres outils d'aménagement existent pour maîtriser ou accompagner l'étalement urbain et permettent une meilleure gestion de l'espace agricole. Il s'agit par exemple des remembrements fonciers dont l'objet majeur est l'amélioration des conditions d'exploitation des propriétés agricoles, notamment grâce à une restructuration parcellaire.

Des initiatives « lyonnaises »

Outre les documents d'urbanisme et d'aménagement, à mettre à jour, et les outils de gestion foncière, des initiatives plus locales se sont mises en place dans la région lyonnaise afin d'accompagner l'étalement urbain.

Le Grand Lyon, à travers sa charte d'écologie urbaine agit pour la préservation des espaces périurbains avec quatre objectifs :

- mieux connaître ces espaces par la réalisation d'un inventaire des sites d'intérêts écologique ou encore d'un observatoire de l'agriculture périurbaine ;

¹¹ des villes au secours des champs, Le Moniteur, p. 41, n°5190, 05/2003

¹² Mandat d'élaboration de la DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise, METL, 2000

- protéger et entretenir la trame verte : le schéma directeur de l'agglomération lyonnaise a identifié des sites à préserver ou à protéger (les sites naturels inaltérables, les espaces d'intérêt paysager, et les espaces d'intérêt agricole) ;
- agir en faveur de l'agriculture en développant le partenariat entre le Grand Lyon et la Chambre d'Agriculture du Rhône, en aidant par exemple à la réalisation de diagnostics agricoles dans les communes ;
- proposer aux lyonnais une nature accessible et valorisée grâce aux Projets Nature : au nombre de 11¹³, ces espaces, préservés de l'urbanisation dans le schéma directeur de l'agglomération lyonnaise, bénéficient de soutiens, pour pérenniser les activités humaines favorables, et d'équipements, pour l'accueil et l'éducation nature de la population. La gestion ressemble à celle d'un parc naturel régional avec un syndicat mixte regroupant les communes riveraines, le Grand Lyon et le Conseil Général, les associations d'usagers, les agriculteurs et les propriétaires. Cette politique très ambitieuse est novatrice en France. Ces projets Nature se sont concrétisés par la création de quelques 100 km de sentiers balisés, de plans de gestion d'espaces naturels remarquables (prairie humide, landes), de conventions de gestion de l'espace avec des agriculteurs (gestion de friches, replantation de haies), de réalisations d'animations pédagogiques à destination des scolaires et du grand public...

Les chambres régionale et départementales d'agriculture ont mis en place en 1995, un outil destiné à aider l'agriculture périurbaine de la région urbaine lyonnaise : ARELY (Agriculture de la Région Lyonnaise). L'objectif de ce dispositif partenarial est d'anticiper et d'accompagner les mutations de l'agriculture périurbaine par l'accompagnement de projets agricoles dans les domaines de l'aménagement, de la gestion de l'espace, par une offre de services (formations) et d'aide à la réalisation de projets (diagnostics territoriaux, outils pédagogiques), de la qualité de la production et du respect de l'environnement, de l'économie et de la communication.

UN ESPACE DE PROJET QUI PARTICIPE A LA DYNAMIQUE SOCIALE

L'espace périurbain, contrairement à certaines idées reçues, n'est pas un espace en perte. Il est lieu de création et de perception nouvelle de l'espace dans lequel nous évoluons. A l'heure de la mondialisation et des échanges interplanétaires, il offre la possibilité, à l'échelle de notre quotidien (lieu de vie, lieu de travail), de s'interroger sur notre cadre de vie, sur ce que nous en attendons et ce que nous voulons en faire. En mutation permanente, en recomposition depuis sa naissance, il est également un espace qui permet de construire des projets en s'inspirant à chaque fois de la réalité propre à chaque territoire et de réinventer un mode de vie au delà des oppositions traditionnelles ville/campagne¹⁴.

Florence Le Nulzec, Sylvain Renaud, Eohs-Poly'Gones

SOURCES :

- Le Périurbain, dossier d'information et de prospective de l'agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, sous la direction de S. Rosales-Montano, 1999
- Changer le regard sur le péri-urbain, 4ème forum de la Région Urbaine de Lyon, 8 juin 2000, Charbonnières-les-Bains.

¹³ les 11 projets Nature sont Rhône aval, Plateau des Hautes Barolles, Vallon de l'Yzeron, Vallons du Ribes et Affluents, Vallons de Serres et des Planches, Monts d'Or, Vallon des Echets, Val de Saône, Miribel Jonage, "V" vert (branche nord), Grandes Terres (cf. carte de localisation sur www.grandlyon.com).

¹⁴ « qu'est-ce que je mets, j'ai rien à mettre... » (la réponse est aussi géographique), L. Chemery, Géomania, nov. 1988

- o Forme et intensité de la péri-urbanisation et aptitude à la canaliser, ADEUP (agence de développement et d'urbanisme du pays de Brest)
- o L'agriculture périurbaine, infrastructure de la ville durable, A Fleury - P. Moustier, Cahiers agricultures, vol 8, n°4, 1999
- o Agreste Primeurs, numéro 117, décembre 2002
- o Syndicat Mixte des Monts d'Or, Hôtel de ville, 225 avenue Gal de Gaulle, 69760 LIMONEST
- o Des villes au secours des champs, Le Moniteur, p. 41, n°5190, 05/2003
- o Mandat d'élaboration de la DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise, METL, 2000
- o Quel périurbain aujourd'hui, Géocarrefour, volume 76 - n°4, 2001